

La directrice régionale des douanes de Poitiers a ouvert la séance, en partie en présentiel et en partie en visio.

Suite au boycott de la première convocation, nous avons réitéré notre demande d'exiger des réponses. Face aux « malentendus » du 22 novembre, elle a souhaité répondre aux questions de notre liminaire.

– sur le sujet concernant la DCST, comme il s'agit des mêmes documents, elle estime que le CHSCT n'est pas l'enceinte pour régler ce type de cas personnel. Nous ne sommes pas d'accord avec cette analyse et nous le ferons remonter à la Fédération des Finances FO.

Nous sommes dans une situation de mal être au travail, où des questions d'ambiance de travail se posent. La DCST estime que ces questions n'ont pas à être discutées en CHSCT, les questions organisationnelles ont été traitées, les rappels qui devaient être fait ont été fait et ne souhaite pas s'exprimer davantage. La direction suit avec beaucoup d'attention la situation du service et estime qu'aujourd'hui « les collègues de ce service sont heureux d'y travailler ».

– sur le mal-être au travail : En tant que directrice des douanes, elle n'attend pas le CHSCT pour l'éviter, c'est son travail de tous les jours. De nombreuses mesures sont mises en œuvre. Elle met en œuvre les directives interrégionales en les déclinant au niveau régional et doit expliquer aux agents le pourquoi des réformes. Elle explique avoir conscience que c'est compliqué de devoir changer de poste, changer de métier, et essaie d'être le plus pédagogue possible.

Pour la DDFIP, le responsable de la logistique explique que la directrice et ses adjoints se déplacent partout auprès des agents, des conseils de sites sont mis en place. L'information descendante est importante, mais remontante également.

Pour la DCST, il ne s'agit pas de réformes d'ampleur comme le NRP, ou le réseau des douanes. Il s'agit de modifications de missions en interne. Les agents sont associés régulièrement aux projets, via des GT, via les dialogues avec les chefs des services.

– sur le refus d'appliquer la préconisation du médecin de prévention d'un télétravail :

Dans la mesure où il s'agit d'un nouveau métier, il était entendu que ce serait provisoire. En réalité, l'agent en question n'est jamais revenu en présentiel et se formera en distanciel compte tenu de la situation sanitaire qui semble se dégrader.

– sur la tentative de suicide d'un agent à l'INSEE :

Nous avons été informés beaucoup trop tard. Un CHSCT exceptionnel doit systématiquement être convoqué. L'ISST a rappelé qu'il y a un guide ministériel à suivre dans ce type d'évènements. Il estime que la fiche de signalement est suffisante pour prévenir le CHSCT et convoquer éventuellement une séance.

À notre demande, la présidente du CHSCT a demandé à chaque direction d'informer le plus rapidement possible le CHSCT de toute tentative ou suicide, afin de convenir ensemble de la tenue ou non d'une instance exceptionnelle, voire d'une enquête.

La présidente du CHSCT a confirmé qu'aucun courrier ou document n'a été envoyé à l'ordre des médecins concernant la situation de la DCST. Dont acte.

Ouverture de la séance :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : la CGT est désignée.

2 – Approbation des PV des séances des 25 mai, 22 juin et 6 juillet 2021 : approuvé à l'unanimité.

3 – Information sur la réorganisation de la fonction comptable à la DCST au 1^{er} janvier 2022 :

Le rôle de comptable de la DCST va être « renforcé en 2022. Il est envisagé de transférer la fonction comptable des services de recouvrement vers un seul service Comptabilité.

Depuis le printemps 2021, de nombreux GT ont été organisés qui ont conclu selon l'adjointe du directeur à un large consensus. Ce changement va induire un changement de personnel : 6 à 11 agents.

Le service RNF va l'alimenter en passant de 17 à 12 agents, auquel s'ajoute un cadre B supplémentaire.

Un mouvement local de mutation a été organisé pour que chacun puisse faire valoir ses souhaits. Un agent B a été désigné d'office par le directeur puisque personne n'a été candidat pour ce nouveau service comptabilité.

Pour les agents des RNF qui rejoindront la Comptabilité, ils ne connaissent pas l'applicatif CHORUS, des formations sont nécessaires. Pour les agents de l'actuel service comptabilité, des formations sont également prévues.

L'objectif de cette réforme est-elle de « professionnaliser la fonction comptable » comme mentionné en page 1 ? Les intéressés apprécieront.

Nous n'avons actuellement aucun document permettant de nous montrer que les agents ont accepté ce changement comme mentionné dans le document de travail, aucune question n'a été posée par les agents lorsqu'on leur a demandé de recueillir leur avis par mail. Il n'y a aucun compte rendu des GT organisés.

La préoccupation des collègues était de savoir si les assignations futures et la centralisation de la comptabilité auraient conduit à des suppressions d'emplois.

Aucun tutorat n'est encore mis en place pour l'heure, tout le monde aura un référent au 1^{er} janvier 2022.

Le service des débits va devoir s'installer au rez-de-chaussée, ce service comptabilité va être regroupé au 2^{ème} étage. Certains bureaux sont trop petits (5 agents pour 33m²), la DCST n'y apporte aucune solution.

Le poste de travail de l'agent qui a un aménagement spécifique va être installé sur un poste qui a déjà fait l'objet d'un avis favorable du médecin de prévention. Après analyse, l'ISST confirme que certains bureaux semblent trop petits pour accueillir l'ensemble des agents et il préconise le recours au télétravail surtout dans le contexte actuel de crise sanitaire.

4 – Information sur la modification de l'évaluation d'un risque du DUERP de la Direction régionale des Douanes et Droits indirects de Poitiers :

S'agissant du poste de Guéret et des lignes y afférentes sur le DUERP, il a été modifié la cotation du fait de l'acceptation de la rupture conventionnelle au 1^{er} décembre pour un agent. Nous avons demandé quelle était la pertinence de ce changement car cela ne modifie en rien le Plan d'Action et de Prévention (PAP). Cette modification a été validée par les OS en CTL.

2 agents de Guéret souhaitent rejoindre la DDFIP du 23 pour suivre leur mission (taxe intérieure de consommation). Les postes ne sont pas encore disponibles et ne seront ouverts qu'en septembre 2022.

Nous n'avons pas d'information sur le devenir du chef de service et de son adjoint pour le moment.

5 – Examen des registres santé et sécurité au travail :

– sur les aubettes de l'aéroport de Limoges, une nouvelle installation est prévue afin de régler le problème de bruit.

– sur un conflit entre agents, le télétravail et la cote de service sont utilisés afin que les deux agents ne se retrouvent pas seuls sur site.

– sur le pôle énergie de la Rochelle avec les conséquences du transfert des TIC : le chef de service a été affecté dans un autre service du ministère dès le 1^{er} octobre, un audit a été demandé par la directrice sur l'évaluation de la charge de travail de ce service.

L'adjointe du bureau de La Rochelle a appris via le registre santé sécurité au travail rédigé par les agents du pôle énergie et surtout par la réponse de l'administration, qu'elle devait l'intégrer.

La directrice a expliqué qu'il s'agissait d'un malentendu et qu'elle conservait son poste d'adjointe.

6 agents sont fléchés par la réforme et composeront le pôle au 1^{er} janvier 2022 (au plus tard 1^{er} mars 2022) :
3 Pôle énergie + 1 Paris Spécial + 2 agents du Gun

– sur la BSI de Poitiers : information d'une agent sur les douleurs induites par les nouveaux gilets pare-balles par fermeture centrale. La direction lui conseille de remettre son ancien gilet.

Les nouveaux gilets ne sont clairement pas adaptés aux femmes.

C'est un point à faire remonter au niveau interrégional et national. Nous ferons nous même remonter à la fédération des finances FO, ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.

6 – Examen des fiches de signalement :

Une tentative de suicide a eu lieu à l'INSEE en octobre, en soirée à domicile. Nous avons déploré le fait d'en avoir été informé très tardivement.

Nous verrons ce sujet dans la cadre d'un CHSCT exceptionnel ultérieur.

7 – Examen des déclarations d'accident du travail :

– une chute dans l'escalier : l'agent a simplement raté une marche et s'en sort avec un hématome.

– un traumatisme crânien d'un agent de la BSI dans le cadre d'un contrôle routier avec céphalées et nausées. Il a été arrêté deux jours. Nous avons rappelé les modalités en cas d'accident afin d'éviter les préjudices ultérieures, d'une mauvaise prise en charge.

8 – Examen des propositions de dépenses :

De nouvelles dépenses ont été proposées et validées :

- bac à sable BSE La Rochelle ;
- bouchons d'oreille pour les contrpoles de navire à La Rochelle ;
- brelage
- sacs à dos et mallettes à roulettes

D'autres ont été refusées :

- gilets tactiles BSE Limoges
- grilles de protection dans les véhicules
- gerbeur BSI Poitiers

L'ensemble des dépenses sur prescription médicale ont été acceptées.

Nous avons une liste de nouvelles demandes de dépenses de 39 972,54 €, nous avons fait un choix afin de financer le plus possible de dépenses.

9 – Questions diverses :

- Nous avons demandé la présence du DI lors du prochain CHSCT lorsque les rapports de visite seront étudiés.
- Sondage des sols de la direction pour les travaux d'installation de la brigade : nous aurons le rapport lors du prochain CHSCT.

Vos représentants FO Finances en CHSCT

Titulaires : Christelle RAT et Amélie BARDET

Suppléants : Damien PATRAC